

PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mai 2015

Date de convocation : 11/05/2015

Date d'affichage : 12/05/2015

Nombre de Membres:

En exercice: 15

Présents : 12

L'an 2015, le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : Monsieur GESLIN Joseph, Maire, Mmes : CHANTEUX Christelle, GOMMELET Florence, HORTANCE Annick, LORON Jeanne, RIVOIRAS Danièle, SAULNIER Yvette, MM : CHAUVEAU Guillaume, CHEDMAIL Sylvain, GESLIN Christophe, GOUBA Ismaël, LEBLOND JérémY

Absents :

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROYAUX Sonia à Monsieur LEBLOND JérémY

Excusé(s) : MM : GILHODES Frédéric, OURY Sylvain

Secrétaire de séance : Madame LORON Jeanne

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) de la réunion du 20 mars 2015 et celui du 10 avril 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu (C-R) de la réunion 20 mars 2015 ainsi que celui du 10 avril 2015.

- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 15 Mai 2015, Madame LORON Jeanne

ORDRE DU JOUR

◇ URBANISME – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

◇ FINANCES – Subventions 2015

◇ ENSEIGNEMENT – Elaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT)

◇ INTERCOMMUNALITE – CCPRF - Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif 2014

◇ Questions diverses

2015_05_01 - URBANISME - DOCUMENTS D'URBANISME - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération de principe sur sa volonté ou non d'instituer un PLUi afin de présenter à l'assemblée communautaire la position de la commune d'Essé sur cette question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas transférer la compétence en matière de PLU.

2015_05_02 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie et les propositions de la commission Finances réunie le 5 mai 2015 pour chacune d'entre elle:

La Fée Ribote	200 €
Club de l'Amitié	500 €
ESSE VOLLEY CLUB	100 €
Les Anciens Combattants	200 €
Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	50 €
Zenith FM	120 €
CODEM	250 €
APEL de Saint-Antoine	1 845 €
Prévention routière	150 €
BR Compétition	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2015:

La Fée Ribote	200 €	
12 voix pour 1 voix contre		
Club de l'Amitié	500 €	
Annick HORTANCE, membre du bureau, et Jeanne LORON, membre de l'association et épouse du président, ne participent pas au vote		
11 voix pour		
ESSE VOLLEY CLUB	100 €	et achat d'équipement (ballons et pompe)
Jérémy LEBLOND membre du bureau ne participe pas au vote		
12 voix pour		
Les Anciens Combattants	200 €	
13 voix pour		
Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	50 €	
13 voix pour		
Zenith FM	120 €	
13 voix pour		
CODEM	250 €	
13 voix pour		
APEL de Saint-Antoine	1 845 €	
13 voix pour		
Prévention routière	150 €	
13 voix pour		

BR Compétition
13 voix pour

0 €

Bulle d'Eveil
13 voix pour

Achat d'équipements

Le Conseil Municipal réaffirme le principe de ne pas attribuer de subvention aux associations dont le siège social n'est pas sur la commune d'Essé et qui n'ont pas de pas d'actions directes sur le territoire de la commune.

2015_05_03 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - CCFR - SPANC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées doit présenter à l'assemblée délibérante dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif dont elle a la charge (*cf. : document ci-joint*).

Les indicateurs techniques et financiers figurant dans le rapport, fixés par le décret n°2007-675 et l'arrêté interministériel du 2 mai 2007, sont donc les suivants :

1) Caractérisation technique du service :

- Le SPANC a contrôlé **3 342** installations situées sur les 16 communes du territoire depuis 2006 (sans doublons pour les installations vues plusieurs fois), soit 2658 contrôles de bon fonctionnement et 684 contrôles de travaux neufs
- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **100/100** pour les compétences obligatoires (contrôle de bon fonctionnement, contrôle de conception, contrôle de l'exécution des travaux, délimitation des zonages et application d'un règlement de service).
- L'indice de mise en œuvre des compétences facultatives est de 00/40 (entretien, traitement des matières de vidange, réhabilitation des installations).

1) Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2013, les tarifs ont été fixés comme suit pour l'année 2014 :

Contrôle des installations neuves/réhabilitées : <i>dont contrôle de conception :</i> <i>dont contrôle de réalisation des travaux :</i>	153 € 39 € 114 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes	75 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme :	32 €
Visite supplémentaire :	70 €
Absence au RDV	24 €

Les recettes d'exploitation du service pour 2014 provenant des prestations de contrôle ont été de **27 174 € TTC** (dont solde 4^{ème} trimestre 2013 : 8 619 €).
La subvention pour le contrôle des installations neuves de l'Agence de l'Eau vient en supplément pour un montant de **7 002 €**.

Les dépenses totales d'exploitation ont été de **52 893.05 €** pour 2014.
Aucun investissement n'a été réalisé en 2014.

1) Indicateurs de performance :

Taux de conformité des installations pour les 16 communes du territoire :

Sur les 2 658 installations qui ont été contrôlées lors du contrôle de bon fonctionnement (hors doublons avec les réhabilités) depuis le 1^{er} janvier 2006, 896 installations ont été jugées conformes. Le taux de conformité est de 33,7 %. En ajoutant les 684 installations neuves, le taux de conformité passe à **47.2 % d'installations conformes**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2014.

Questions diverses :

Réforme des rythmes scolaires

M. le Maire fait un point sur le projet d'élaboration du PEDT (Projet Educatif Territorial).

Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire présente les devis en cours: réparation d'une gouttière de la mairie pour 1 260. 80 € et mise en place d'une grille au niveau du porche (2 225.48 €).

SMICTOM

Annick Hortance présente un compte-rendu des réunions du SMICTOM auxquelles elle a participé.

ELI

Jérémy LEBLOND dresse un bilan positif de la semaine d'activités Espace Loisirs Itinérants (ELI) qui s'est tenu la semaine du 20 avril au 24 avril 2015.

Syndicat Touristique du Pays de Vitré

Ismaël GOUBA informe les élus de l'organisation de l'EDUCTOUR le 9 juin prochain.

Déchets verts communaux

Danièle RIVOIRAS s'étonne que les agents techniques emmènent les déchets verts chez M. Sachet qui devrait, lui semble-t-il, venir les chercher.

En mairie, le 02/06/2015
Le Maire
Joseph GESLIN